

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 OCTOBRE 2018 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	<b>X</b>			
M. Jean-Jacques DEHAIS	<b>X</b>			
Mme Françoise VAUTIER	<b>X</b>			
Mme Sophie CLAIR	<b>X</b>			
M. Gérard DUJARDIN	<b>X</b>			
Mme Dominique HAVET	<b>X</b>			
M. Pierre LOZOUET			<b>X</b>	
Mme Armelle DUBEC	<b>X</b>			
M. Éric LESOBRE			<b>X</b>	M. DUJARDIN Gérard
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			<b>X</b>	Mme VAUTIER Françoise
M. Xavier LEVASSEUR	<b>X</b>			
Mme Valérie BASLEY	<b>X</b>			
M. Emmanuel MOREL			<b>X</b>	Mme THIERRY Nathalie
Mme Chantal DUJARDIN	<b>X</b>			

Secrétaire de séance : Mme CLAIR Sophie.

**1° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 22 AOÛT 2018 :**

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention auprès du Département, pour l'achat de matériel de voirie et d'espaces verts.
- Demande de subvention au Département, pour la restauration du Monument de M. SPALIKOWSKI.
- Souscription à la Fondation du Patrimoine pour les travaux de la chapelle du Tôt.

**Le Conseil Municipal donne son accord.**

**2° CHOIX MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA CHAPELLE DU TÔT :**

Afin de réaliser la 1ère tranche de travaux de restauration de la chapelle du Tôt, Mme le Maire propose de choisir un maître d'œuvre. 3 cabinets ont déposé leur offre :

- Atelier d'Antan : 9.00 %
- Antoine Lainé : 11.00 %
- Amélie Chauvet : 10.50 %

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents, **opte** pour le Cabinet Atelier d'Antan, dont le taux appliqué pour la mission complète de maîtrise d'œuvre est de 9%, et **autorise** Mme le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre, et tout autre document y afférent.

**3° - TRAVAUX CHAPELLE DU TÔT - SOUSCRIPTION PUBLIQUE AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

Mme le Maire propose au Conseil de faire appel à la Fondation du Patrimoine, afin de lancer une opération de souscription (campagne de mécénat populaire). La Fondation du Patrimoine qui est un organisme national d'utilité publique, est chargé de la collecte des fonds. Elle reverse les dons collectés à la Commune une fois les travaux terminés.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir le projet de restauration de la chapelle du Tôt (travaux de maçonnerie, charpente et toiture) ; **autorise** Mme le Maire à signer tous documents liés à cette campagne de mécénat populaire.

**4° - CONVENTION DE LA REGION POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU PARKING DE LA GARE – CREATION DE 24 PLACES DE STATIONNEMENT :**

Concernant le programme d'aménagement prévoyant l'extension du parking de la gare, avec la création de 24 places de parking, un avis d'appel d'offres a été déposé sur le site d'ADM 76 en date du 14 septembre dernier, avec une date limite de réception des offres au 1<sup>er</sup> Octobre. 5 Sociétés ont déposés leur offre, avec une option « parking entièrement bitumé » et une option « parking en dalles engazonnées ».

Mme le Maire demande au Conseil l'autorisation de choisir l'option du parking et de signer la convention de financement de la Région pour ce programme d'aménagement.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** de réaliser le parking de 24 places en dalles engazonnées. **Opte** pour la Sté FIZET dont le montant des travaux s'élève à

46 912.00 € HT, et **autorise** Mme le Maire à signer la convention de financement auprès de la Région pour le versement d'une subvention au titre du dispositif de droit commun soutien « Pôles d'échanges intermodaux » et tous documents y afférents.

#### **5° - PORTAGE FONCIER BATIMENT VOYAGEURS DE LA GARE DE CLERES :**

Afin de compléter les délibérations du 21 Février 2018 et du 31 Mai 2018, suite à des précisions concernant **le portage des droits indivis à hauteur de 50% sur l'ensemble immobilier cadastré A n°1210**, Mme le Maire rappelle les conditions du portage foncier et demande au Conseil Municipal d'acter les faits suivants :

- Demander l'intervention de l'EPFN afin de procéder à l'acquisition du bâtiment voyageurs de la gare de Clères, et de constituer une réserve foncière dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser ;
- Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention de réserve foncière concernant le portage de ces droits indivis à hauteur de 50% sur l'ensemble immobilier cadastré section A n°1210 pour 289 m<sup>2</sup>, supportant l'ancienne gare de Clères aujourd'hui désaffectée, et plus généralement autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue des travaux de réhabilitation à réaliser dans le cadre du fonds friches.
- Autorisation de vendre à l'EPFN cette quote-part indivise au prix fixé par France Domaine : 70 000 € pour l'ensemble, **donc 35 000 € pour la moitié indivise.**
- Autorisation de Mme le Maire à signer la convention d'indivision et l'acte de vente s'y rapportant.
- Engagement de la Commune au rachat de ces immeubles dans un délai de 5 ans.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **Autorise** l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition du bâtiment voyageurs de la gare de Clères, et de constituer une réserve foncière dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser.
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de réserve foncière concernant le portage de ces droits indivis à hauteur de 50% sur l'ensemble immobilier cadastré section A n°1210 pour 289 m<sup>2</sup>, supportant l'ancienne gare de Clères aujourd'hui désaffectée, et plus généralement **autorise** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue des travaux de réhabilitation à réaliser dans le cadre du fonds friches.
- **Autorise** de vendre à l'EPFN cette quote-part indivise au prix fixé par France Domaine : 70 000 € pour l'ensemble, **donc 35 000 € pour la moitié indivise.**
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention d'indivision et l'acte de vente s'y rapportant.
- **S'engage** au rachat de ces immeubles dans un délai de 5 ans.

#### **6° - TRAVAUX DE TOITURE DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE :**

Il est nécessaire de refaire la toiture de la sacristie. Plusieurs devis ont été sollicités. La Commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la SARL LEGENDRE, comme offre économiquement la plus avantageuse (7 520 €).

Ces travaux n'étant pas prévus au Budget Primitif, Mme le Maire propose au Conseil une décision modificative aux articles 2318 – opé. 151 et 21318 – opé. 116.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à effectuer les opérations comptables mentionnées ci-dessus.

#### **7° - ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES :**

Une enquête publique est ouverte du 22 Octobre au 3 Décembre 2018 inclus, concernant le projet de la Société Centrale Eolienne de la Houssaye-Béranger, d'exploiter un parc éolien du Moulin de la Houssaye qui serait composé de 7 éoliennes et de deux postes de livraison à implanter sur les Communes de la Houssaye-Béranger et Fresnay-le-Long. D'après le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable de Normandie, la zone d'implantation potentielle se situe dans un contexte très agricole et présente une majorité de parcelles cultivées.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **n'émet pas** d'avis défavorable à ce projet.

#### **8° - CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2019-2022 - ADHESION :**

La Commune a signé une convention en Janvier 2015 avec le Centre de Gestion, afin de souscrire une assurance dite statutaire, pour se protéger contre les risques financiers inhérents à l'obligation de protection sociale. Cette convention arrivera à son terme le 31 Décembre 2018.

Mme le Maire propose d'accepter la nouvelle offre et de signer la convention auprès du Centre de Gestion :

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à adhérer au contrat groupe CNP ASSURANCES/SOFAXIS, proposé par le Centre de Gestion, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019. **Autorise** Mme le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

#### **9° - ELECTIONS : REFORME ELECTORALE ET COMMISSION DE CONTRÔLE :**

La Loi du 1<sup>er</sup> Août 2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

- Fin de la possibilité de double inscription pour les Français établis à l'étranger.
- Décision d'inscription et de radiation prise par le Maire et non plus par la Commission Administrative.
- Traitement des demandes d'inscription de manière permanente.
- La Commission Administrative devient la Commission de Contrôle qui examine les recours administratifs, et qui assure un suivi général des opérations de révision des listes électorales.
- Possibilité de s'inscrire jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédant un scrutin.
- Système de gestion du Registre Electoral Unique (REU) : un nouveau portail électronique sera mis à disposition des Communes par l'INSEE, qui se substituera à l'envoi de papier ou de fichiers.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **prend acte**

des nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

**Autorise** Mme le Maire à conserver les deux membres désignés antérieurement en tant que délégué de l'Administration et délégué du Tribunal de Grande Instance.

### **10° - LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR : EXTENSION RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC :**

Mme le Maire présente au Conseil le projet préparé par le SDE 76 concernant l'extension des réseaux du lotissement ainsi que l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 160 566 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 52 470 € TTC.

Mme le Maire propose au Conseil d'adopter ce projet, et de l'autoriser à signer tout acte afférent à celui-ci.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **adopte** le projet présenté, **demande** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible, et **autorise** Mme le Maire à signer la convention et tout acte afférent à ce projet.

### **11° - MATERIEL DE VOIRIE - SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :**

Mme le Maire propose au Conseil de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention, pour l'achat d'un broyeur, d'un taille haie, tronçonneuse, élagueur, souffleur et autre matériel d'espaces verts.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à demander au Département une subvention, pour l'acquisition de matériel de voirie.

### **12° - RESTAURATION D'UN MONUMENT - SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :**

Mme le Maire propose au Conseil de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention, en vue de la restauration du Monument Spalikowski, dans le cimetière communal (M. Spalikowski Edmond était un poète, écrivain Normand).

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à demander au Département une subvention, pour la dépose de l'ancien Monument et la fourniture et pose d'un monument en granit et gravure.

### **13° - PRESENTATION PROJET AMENAGEMENT TRAVERSEE DE BOURG ET ROUTE DU TÔT :**

- Proposition d'une écluse en plateau surélevé (entre 7 et 10%) route du Tôt. Le Conseil s'interroge sur ce sujet.
- Bande multifonctionnelle : marquage au sol (80 cm). Idée intermédiaire afin de sécuriser la voie. Point négatif : le marquage au sol doit être régulièrement repeint.
- Plan d'aménagement entre le Collège et le centre-bourg : entre rue des Bernaches et route de Frichemesnil, prévoir des places de parking, plantes tapissantes sur talus, arbres en colonnes en face et élargissement du trottoir.
- Modification carrefour en direction de Grugny par un îlot giratoire franchissable.

### **14°- INFORMATIONS DU MAIRE :**

- **Prochaine réunion de Conseil** le lundi 29 Octobre à 20 H 30 : le dossier de demande de subvention concernant l'aménagement de la traversée de bourg et route du Tôt doit parvenir au Département avant le 31 Octobre 2018.
- **Repas des Aînés** : 8 Décembre.
- **Noël des agents communaux** : 14 Décembre.
- **Mille Club** : désamiantage en cours. Une soufflerie fonctionnera nuit et jour durant 3 semaines (les riverains seront prévenus).
- **Lotissement communal** : 12 parcelles (entre 722 m<sup>2</sup> et 821 m<sup>2</sup>) – 13<sup>e</sup> parcelle : espaces communs.